

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le quinze du mois de mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ↪ Catherine MELUL, Michel BELANGER, Sana SUKKARIE, Christine BAUDON-DYMALA, Jean-Bernard LATOUR, Isabelle JARDRY, Fabien LECUYER, Valérie MORIN, Nicolas LEMARCHAND, Adjoints au Maire.
- ↪ Ricardo GONZALEZ, Josiane DEGERT, Franck BONADEI, Annie BURBAUD, Conseillers municipaux délégués.
- ↪ Karine ROUX-LABAT, Daniel HICKEL, Conseillers métropolitains.
- ↪ Sandrine PAYAN-GUILLAUME, Sylvia PASTI-BOUCHER, Eric DUMARTIN, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Ludovic BOURDON, Grégory VERDON, Bernard VAROQUI, Sylvie REMY, Philippe BISBARRE, Stéphanie ROLLAND-FLORO, Jean-Yves MAMES, Pierre AUZEREAU, Conseillers municipaux.
 - ⇒ Vanessa PALACIOS-TOUMI, qui avait donné procuration jusqu'à son arrivée pendant la présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2019.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- ↪ Gérard FABIA, Adjoint au Maire.
- ↪ Olivier DELHOMME, Rozenn ROCHE, Florence DIF-CASTEX, Jean-André BEAUROY-EUSTACHE, Jean-Marc BONNEFOND, Conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSEE:

- ↪ Lisiane GUITARD, Conseillère Municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- ↪ Ludovic BOURDON.

LA SEANCE EST OUVERTE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité sans observation.

DELIBERATIONS

2019/03/15/01 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

En vertu de l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, complétées par la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, Monsieur le Maire donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 (ROB).

Ce document comportant les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des données synthétiques sur la situation financière de la Commune, a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et a servi de support au débat qui doit obligatoirement s'instaurer autour de ces orientations.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

A cet effet, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ainsi que de la tenue du débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019.

2019/03/15/02 – VENTE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Par délibération du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a acté la construction du nouveau Centre Technique Municipal (CTM) sur le terrain situé dans la zone d'activités, rue de Rémora. Les travaux sont actuellement en cours pour une mise en service du nouveau CTM prévue au mois de septembre 2019.

Dans le même temps, par délibération du 10 septembre 2017, Monsieur le Maire a été autorisé à procéder à un appel à projets pour la vente de gré à gré du CTM actuel, situé au 183 route de Canéjan. Un cahier des charges a été rédigé par les services en reprenant l'histoire du site, les orientations imposées, le contexte urbain, architectural et paysager afin de guider les candidats ainsi que les conditions financières.

.../...

Une publication officielle dans le journal Sud-ouest, le 11 juin 2018, a permis de rendre publique et de lancer la procédure. Vingt-quatre offres sont parvenues dans les délais impartis sous plis fermés.

La Commission « Aménagements Urbains, Déplacements », organe de sélection a permis après s'être réunie à cinq reprises, de choisir la meilleure équipe de maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre et de garantir le projet le plus équilibré.

Le classement définitif des offres par chaque membre a permis de sélectionner le projet présenté par KAUFMAN & BROAD qui revêtait une offre la plus juste possible, avec 88 logements (certaines propositions allant jusqu'à deux cents logements), une place importante pour le volet paysager rendu possible par la suppression des parkings collectifs de surface, repositionnés sous les bâtiments, une orientation vers des logements familiaux (54 % de T4, T5 ou T6 pour seulement 10 % de T2), et une offre financière à 5 420 000 € net vendeur.

La vente des bâtiments et des terrains cadastrés se ferait par acte notarié, pour un prix conforme à l'avis de France Domaine en date du 24 mai 2018. Les obligations réciproques de chaque partie seront reprises dans la promesse de vente.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise la signature de la promesse de vente avec la société KAUFMAN & BROAD.

De plus, l'Assemblée autorise la signature de l'acte de vente, au prix de 5 420 000 € net vendeur, des bâtiments et des terrains cadastrés section CP n° 1406 (17 085 m²), 118 (1 461 m²), 108 (29 m²) et 107 (23 m²), une fois les obligations réciproques remplies.

2019/03/15/03 – RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE LA PRAIRIE - AUTORISATIONS

Dans le cadre du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux de réaménagement du centre « La Prairie ».

En effet, à la demande des associations utilisatrices de ce bâtiment, la Ville de Gradignan souhaite, dans le cadre de cette réhabilitation, rendre plus fonctionnel ce bâtiment et réaliser des travaux de rénovation thermique qui permettront une baisse significative des consommations, ainsi que la mise aux normes accessibilité comme prévu dans notre Ad'ap voté en octobre 2015.

Le montant prévisionnel des travaux est de 650 000 € H.T.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise le dépôt et la signature du permis de construire ou de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avéreront nécessaires.

2019/03/15/04 – RESTAURATION DES FAÇADES DU CHÂTEAU ET DU GÎTE DES PÈLERINS DE CAYAC - AUTORISATIONS

Dans le cadre du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux de restauration des façades du château et du gîte des pèlerins sur le site de Cayac.

En effet, la Ville de Gradignan souhaite dans la continuité des travaux déjà réalisés, restaurer la façade arrière, le pignon ouest du château ainsi que la façade du bâtiment du gîte des pèlerins.

La Ville a retenu Madame DUPUY-LE MARECHAL, Architecte, qui a estimé le montant de ces travaux à 140 000 € H.T.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise le dépôt et la signature du permis de construire ou de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

2019/03/15/05 – REQUALIFICATION DU CHÂTEAU DE L'ERMITAGE - AUTORISATIONS

Depuis octobre 1986, date où les services de la Mairie ont été transférés dans les locaux actuels, le Château de l'Ermitage n'abrite plus que la salle des mariages ainsi que l'Epicierie sociale et solidaire qui y a aujourd'hui son siège.

La Ville depuis maintenant de nombreuses années, et après plusieurs utilisations du bâtiment tout au long de ces années, souhaite requalifier le Château de l'Ermitage afin d'utiliser au mieux cet important patrimoine communal.

Ainsi, et en accompagnement des projets d'urbanisme en centre-ville, il a été décidé de regrouper dans ce bâtiment des services pour les entreprises et les demandeurs d'emploi, à savoir :

- le service Emploi de la Ville
- une antenne de la Mission Locale des Graves
- le siège du PLIE Portes du Sud
- la Canopée (incubateur d'entreprises et co-working)
- des permanences ou animations de structures partenaires (Pôle Emploi, IREP, etc.)

Le rassemblement de ces structures en un seul lieu leur offrira une meilleure visibilité dans l'espace public. En effet, la proximité géographique facilitera le développement de liens plus étroits entre les structures aux périmètres d'action souvent complémentaires, tout en favorisant l'innovation via des échanges réguliers sur les pratiques, les projets, les ambitions de chacun.

Le rapprochement physique des structures entraînera une mutualisation de certains bureaux et salle de réunion permettant une optimisation des locaux, de la fonction d'accueil (standard téléphonique, orientation du public, gestion des salles), ainsi que des supports d'information et de programmation d'événements pour les publics (panneaux d'information numériques et/ou classiques).

L'aménagement du Château a été confié au Cabinet d'architecture SHURDI-LEVRAUD, déjà missionné lors du premier projet en 2007. Le montant prévisionnel de cette opération est de 3 600 000 € H.T., le coût des travaux de bâtiment étant estimé à 2 500 000 € H.T.

De manière à poursuivre cette opération, le Conseil Municipal autorise le dépôt et la signature du permis de construire ou de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

De plus, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des organismes compétents.

.../...

2019/03/15/06 – RESTAURATION DE LA POTERIE - AUTORISATIONS

Dans le cadre du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux de restauration de la Poterie.

L'ancienne Poterie est inscrite à l'Inventaire des Monuments de France et possède deux des trois fours bouteilles encore existants en France. Au vu des désordres sur le four extérieur, il apparaît nécessaire et urgent de réaliser des travaux de protection et de consolidation de celui-ci.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 700 000 € H.T.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint, à déposer et signer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

De plus, l'Assemblée autorise le dépôt des demandes de subvention auprès des organismes compétents.

2019/03/15/07 – IMPLANTATION D'UN PORTAIL À L'INSTITUT DES JEUNES SOURDS (INJS) - AUTORISATIONS

La Ville a pris en gestion le gymnase de l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS) au 1er janvier 2019.

Dans le cadre du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé d'y inscrire des travaux de mise en place d'un portail et d'aménagement d'une allée. En effet, l'accès au gymnase des utilisateurs par le cours du Général de Gaulle doit se faire par une entrée distincte de l'entrée de l'INJS.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 35 000 € H.T.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise le dépôt et la signature du permis de construire ou de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

2019/03/15/08 –VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GRADIGNAN – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Par délibération en date du 28 mai 2015, le versement d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville ainsi que la signature d'une convention ont été actés. La durée de la convention prévue réglementairement étant expirée, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Au vu de la subvention annuelle attribuée à l'Amicale du Personnel de la Ville, et inscrite au budget, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs.

2019/03/15/09 – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIE ET DE TRAVAUX – FOURNITURES – SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Dans le cadre des travaux des espaces emblématiques du centre-ville, un câble HTA a été endommagé. Enedis, gestionnaire du réseau électrique, et qui va assurer l'implantation, le contrôle, l'entretien et la renouvellement d'un réseau HTA, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une servitude de passage sur les emprises foncières en domaine privé de la Commune.

En effet, ENEDIS va procéder à son remplacement et afin de ne pas réaliser ces travaux sur des zones déjà rénovées, elle souhaite passer ce câble de la rue Charles et Emile Lestage, à l'arrière de l'Eglise et jusqu'au transformateur électrique situé avenue Jean Larrieu.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de servitudes de passage sur les parcelles privées de la Commune cadastrées section AT n° 7 et AT n° 8 qui sont concernées par ce passage de câble HTA.

2019/03/15/10 – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIE ET DE TRAVAUX – FOURNITURES – SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

La Ville de GRADIGNAN fait partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne Région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies.

Par courrier du 10 novembre 2018 et en notre qualité de membre du groupement de commandes, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) nous informait de la reconduction du marché « Achat Gaz Naturel » pour une durée de 3 ans avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix de moment dans un contexte énergétique à la hausse.

De plus, le SDEEG proposait à la Ville de rejoindre son nouveau marché « Achat Electricité ».

Ce groupement présentant toujours un intérêt pour la Ville de GRADIGNAN au regard de ses besoins propres, le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la Ville de GRADIGNAN au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies et de travaux – fournitures - services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

A cette fin, Monsieur le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est également autorisé à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité.

L'Assemblée autorise le coordonnateur (le SDEEG) et le Syndicat d'Energies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

De plus, elle approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

.../...

Enfin, le Conseil s'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Gradignan est partie prenante, et à régler les sommes dues à ce titre et à les inscrire préalablement au budget.

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 mars 2019, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Ludovic BOURDON

Michel LABARDIN